



Groupe de Travail CHARTE NATURA 2000 sur les sites Baie de Seine orientale/Littoral augeron

5 novembre 2020



Ordre du jour

1/ Présentation des principes de la Charte Natura 2000


2/ Rappel sur les enjeux des sites

3/ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations et engagements généraux

4/ Elaboration des recommandations et des engagements par activité

5/ Engagements spécifiques aux manifestations nautiques et de kitesurf, Initiations et randonnées





1/ Principes de la charte Natura 2000

© Sophie Poncet OFB

Qu'est-ce qu'une charte Natura 2000 ?

➤ **Outil administratif contractuel** → adhésion, **non rémunérée**, aux **objectifs de conservation** décrits dans le Document d'objectifs

✓ élément constitutif du document d'objectifs du site Natura 2000

« Art. R. 414-12.-I.- La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une **liste d'engagements** contribuant à la **réalisation des objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces** définis dans le document d'objectifs. Les engagements contenus dans la charte portent sur des pratiques de gestion des terrains et espaces inclus dans le site ou des **pratiques sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces**. La charte Natura 2000 du site précise les territoires dans lesquels s'applique chacun de ces engagements et le préfet auprès duquel ils sont souscrits. Celui-ci est, selon la nature des engagements, le préfet de département, le préfet de région ou le préfet maritime. »

❖ **Reconnaissance d'engagements** concrets en faveur de la gestion du patrimoine naturel du site.

❖ Outil de communication.

Quel est l'objectif d'une charte ?

➤ Conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

- ✓ **Encourager** à la poursuite, au développement et à la valorisation des **pratiques favorables** à leur conservation.
- ✓ « **faire reconnaître** » la gestion qui a permis ou permet le maintien de ces habitats et espèces remarquables.

Que contient la charte ?

- Un rappel du **contexte général** du site, des **enjeux de conservations** et des **intérêts de l'adhésion**.
- Des **recommandations générales** (« le signataire veille à ») qui concernent **l'ensemble du site** et ne sont **pas soumises à point de contrôle**. Le signataire **s'engage sur l'ensemble de ces recommandations**.
- Des **engagements de bonnes pratiques** (« le signataire s'engage à »), **volontaires, soumis à points de contrôle**. Le signataire **peut s'engager sur tout ou partie de ces engagements**.
 - Ils peuvent être de portée générale ou ciblés par grands types de milieux ou d'activités.
- Eventuellement, des **engagements spécifiques** : dispense d'évaluation des incidences pour les manifestations nautiques, initiations, randonnées, manifestations de kitesurf en application de la loi Warsmann.

Qui peut adhérer à la charte ?

➤ Toute personne physique ou morale, de droit public ou de droit privé

✓ Les usagers du site Natura 2000 exerçant une activité professionnelle ou de loisir :

➤ **individuels**

➤ **structures collectives** (type fédération, association, prud'homme, syndicat, groupement, etc.) qui devront informer les adhérents des engagements souscrits.

➤ **La charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur du site Natura 2000.**

Quels sont les avantages pour les adhérents à la charte ?

- **Communiquer** sur son implication dans la conservation du patrimoine naturel
- **Participer** à la démarche Natura 2000
- **Faire reconnaître** des pratiques permettant le maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- **Ajuster** certaines pratiques pour les rendre compatibles avec les objectifs de Docob
- Etre exonéré d'évaluations des incidences, si engagements spécifiques

En **contrepartie** les services de l'état et les structures animatrices du Docob s'engagent à fournir au signataire :

- ✓ les **informations d'ordre écologique**,
- ✓ tous les **éléments de gestion** préconisés dans le Docob.

Quelle est la durée de l'adhésion à la charte ?


➤ 5 ans renouvelables

A compter de la date d'accusé de réception du dossier complet par le service instructeur, à savoir la Direction Départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Calvados.

- ✓ Adhésion auprès de la DDTM du Calvados
- ✓ Information auprès des structures animatrices

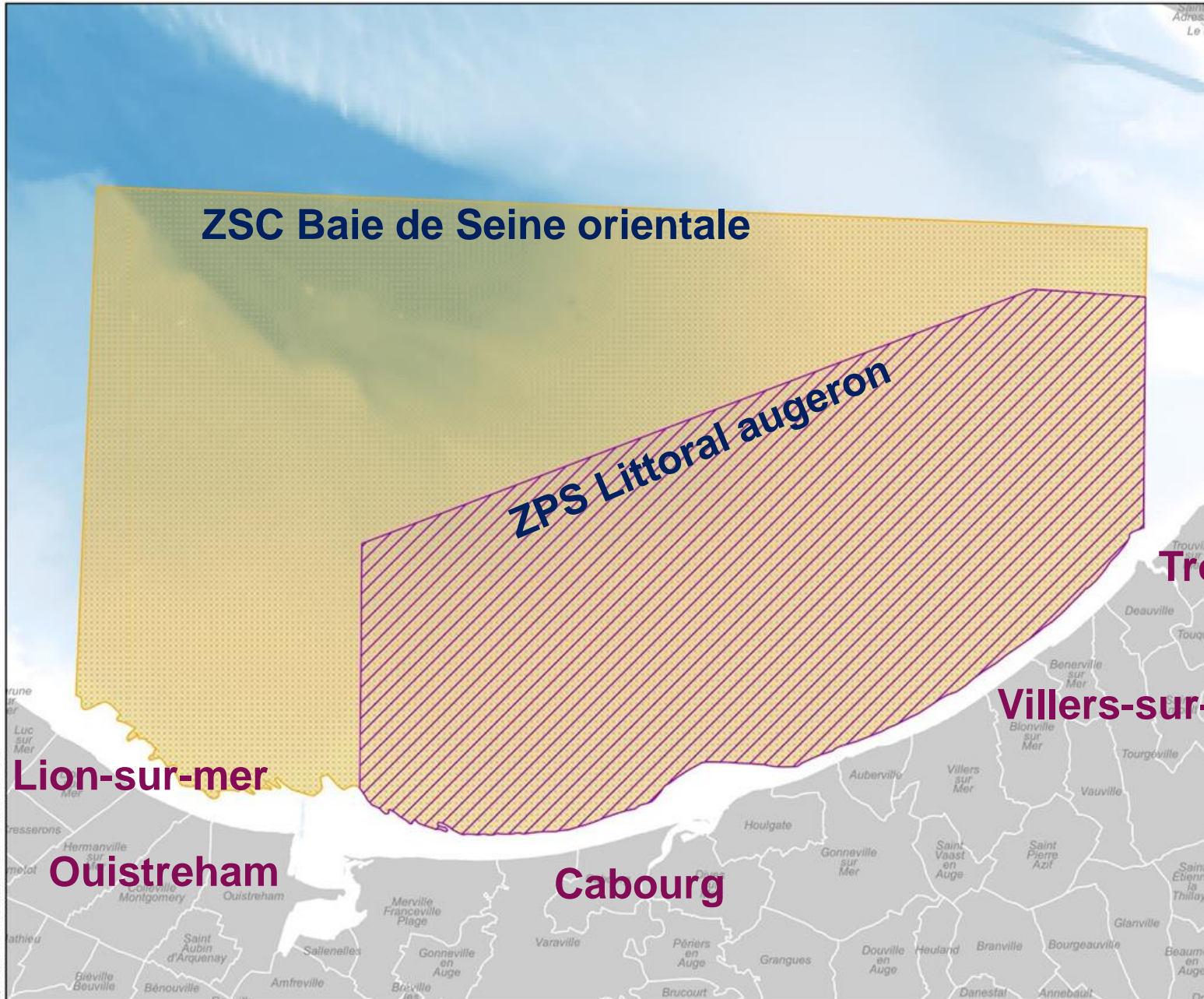
Quelles sanctions en cas de non respect des engagements signés ?



- **Préfet maritime de Manche Mer du Nord et préfet du Calvados** s'assurent du respect des engagements (Article R.414-12-1 du code de l'environnement)
- **suspension de l'adhésion** pour une durée qui ne peut excéder un an.



2/ Rappel sur les enjeux des sites

© Sophie Poncet OFB



- Aires marines protégées**
-  Zone spéciale de conservation
Baie de Seine orientale
 -  Zone de protection spéciale Littoral Augeron



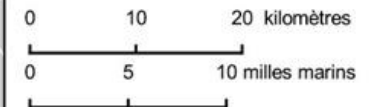
Trouville

Villers-sur-mer

Lion-sur-mer

Ouistreham

Cabourg



Sources des données :
- Limites communes : BD TOPO IGN
- Bathymétrie : MNT HOMONIM SHOM

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1950



LES USAGES

Immersion de sédiments en mer



Transport maritime



© Sophie Poncet OFB

Câbles en mer



© Sophie Poncet OFB

Parc éolien (hors site)



© La Manche libre



Pêche professionnelle

Nolwenn Hamon, CRPMEIEM

Les activités de loisirs



Nolwenn Hamon, CRPMEIEM



Nolwenn Hamon, CRPMEIEM BN



G. Parrad (CRPMEIEM BN)

LES MAMMIFERES MARINS

Le marsouin commun



Enjeu prioritaire



© A. GANNIER



Enjeu fort

©www.gambettes-enbaie.fr

Le phoque veau-marin



©GECC

Enjeu secondaire

Le grand dauphin



©E. Holder

Enjeu secondaire

Le phoque gris



Figure 2 : Phoques gris au repos sur la RNNES © Maison de l'Estuaire

LES MAMMIFERES MARINS

Le marsouin commun



Enjeu fort

Le phoque veau-marin

©www.gambettes-enbaie.fr

Enjeu prioritaire

Objectif à long terme

Maintenir les fonctionnalités et la capacité d'accueil de la Baie de Seine orientale pour les mammifères marins, et en particulier pour le marsouin commun

Enjeu secondaire



Le grand dauphin



Enjeu secondaire

Le phoque gris



Figure 2 : Phoques gris au repos sur la RNNES © Maison de l'Estuaire

LES POISSONS AMPHIHALINS

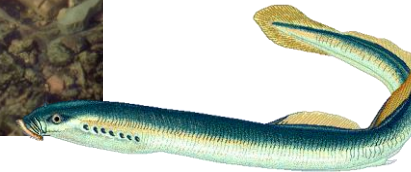
La lamproie marine



Enjeu prioritaire



Enjeu fort



La lamproie de rivière

Le saumon atlantique



Enjeu prioritaire



Enjeu fort

La grande alose



L'alose feinte

Enjeu secondaire

LES POISSONS AMPHIHALINS

La lamproie marine



Enjeu prioritaire

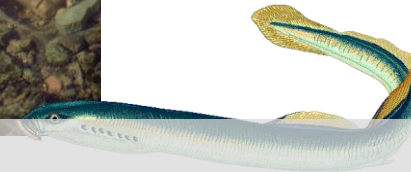
Objectif à long terme



Enjeu prioritaire



Enjeu fort



Contribuer à la restauration des populations fonctionnelles normandes de poissons migrateurs amphihalins et à la reconquête du bassin de la Seine

La grande alose

OFB Arnaud RICHARD

L'alse feinte



Enjeu secondaire

LES OISEAUX

• Le site présente une importance pour une 20^{aine} d'espèces à un moment de leur cycle, en particulier pour 10 espèces :

Espèces se nourrissant dans la colonne d'eau (*petits poissons et invertébrés*) :

Prioritaire

En surface



Sterne caugek et Pierregarin



Mouette pygmée

En plongée Prioritaire



Plongeon catmarin et arctique

Fort



Grèbe huppé



Pingouin torda

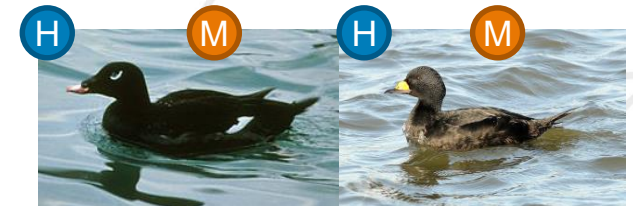
Guillemot de Troil



Enjeu prioritaire

Enjeu fort

Espèces se nourrissant sur le fond (*mollusques*) :



Macreuses brune et noire

Prioritaire

Fort

LES OISEAUX MARINS

Oiseaux marins	Niveau d'enjeu
Macreuse brune	Prioritaire
Macreuse noire	Fort
Eider à duvet	Fort
Plongeon catmarin	Prioritaire
Plongeon arctique	Prioritaire
Grèbe huppé	Fort
Pingouin torda	Fort
Guillemot de Troil	Fort
Sterne caugék	Prioritaire
Sterne pierregarin	Prioritaire
Grand Labbe	Fort
Fou de Bassan	Fort
Mouette tridactyle	Fort
Goéland marin	Fort
Mouette pygmée	Prioritaire
Grand cormoran (côtiers)	Fort
Labbe parasite	Fort
Harle huppé	Fort
Sterne naine	Fort
Guifette noire	Fort

Oiseaux marins	Niveau d'enjeu
Fuligule milouinan	Secondaire
Mouette rieuse	Secondaire
Mouette de Sabine	Secondaire
Goéland cendré	Secondaire
Goéland argenté	Secondaire
Goéland brun	Secondaire
Goéland leucopnée	Secondaire
Puffin des Baléares	Secondaire
Labbe pomarin	Secondaire
Grèbe esclavon	Secondaire
Grèbe jougris	Secondaire
Mouette mélanocéphale	Secondaire
Sterne arctique	Secondaire



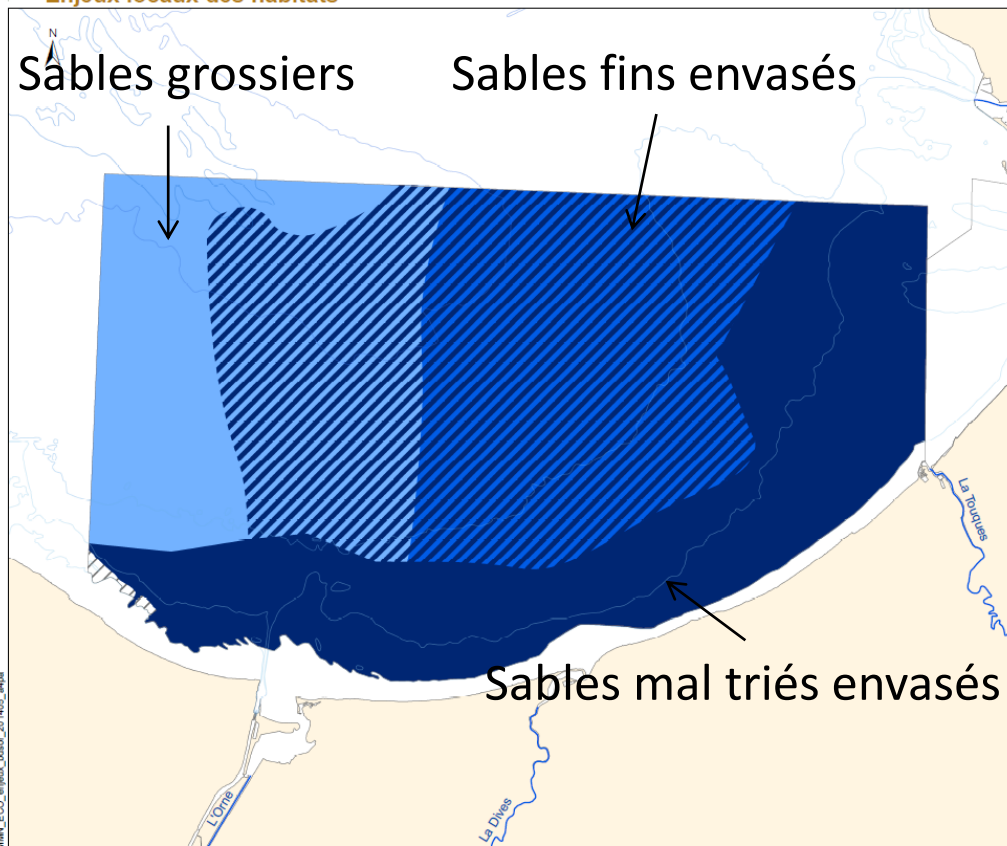
6 espèces prioritaires
14 espèces en enjeu fort
13 espèces en enjeu secondaire

Objectif à long terme

Contribuer à l'atteinte du bon état des populations d'oiseaux marins et côtiers en période internuptiale (hivernage, estivage, migrations) au sein de la ZPS Littoral augeron

Etat, enjeux et représentativité des habitats

BAIE DE SEINE ORIENTALE Enjeux locaux des habitats



EDITEE LE :

Enjeux

/// Inexistant

■ Secondaire

■ Fort

■ Prioritaire

■ Prioritaire / secondaire

■ Prioritaire / Fort

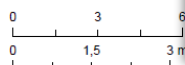
-5 m

-10 m

-20 m

-30 m

-50 m



Sources des

- Enjeux

- Sites

BO A

- H

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

Objectif à long terme

Améliorer l'état de conservation des habitats sableux du site, et en particulier des sables envasés côtiers (1110-4)



3/ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations et engagements généraux

© Sophie Poncet OFB

Recommandations de portée générale

- **Non soumises à un contrôle**
- **Portent sur l'ensemble des sites concernés par la Charte**
- **Le signataire s'engage sur la totalité des recommandations**

Recommandations de portée générale

1. Je prends connaissance des enjeux de conservation du patrimoine naturel et de la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000, notamment sur le site internet : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr>



The screenshot shows the website interface for 'Natura 2000 en Mer Réseaux Manche Mer du Nord'. At the top, there is a banner image of seaweed with the text 'Natura 2000 en Mer' and 'Réseaux Manche Mer du Nord'. Below the banner is a navigation bar with three buttons: 'Comprendre Natura 2000 en mer' (green), 'Les sites' (blue), and 'Participer à la vie des sites' (yellow). On the left side, there is a sidebar with a 'Les sites' button and a list of sites, including 'Anse de Vauville (ZSC) / Banc et récifs de Surtainville (ZSC)' and 'Baie de Seine occidentale (ZPS/ZSC)'. The main content area displays the breadcrumb 'Accueil » Les sites » Baie de Seine orientale (ZSC) / Littoral augeron (ZPS)' and the title 'Baie de Seine orientale (ZSC) / Littoral augeron (ZPS)'. The text below describes the site as a Natura 2000 site (FR 2502021) designated as a Special Conservation Zone (ZSC) and a Site of Community Importance (SIC) under the Habitats Directive. It mentions a surface area of 44,456 ha and its location near the mouth of the Seine river.

Natura 2000 en Mer
Réseaux Manche Mer du Nord

Comprendre Natura 2000 en mer Les sites Participer à la vie des sites

Les sites

- ▶ Anse de Vauville (ZSC) / Banc et récifs de Surtainville (ZSC)
- ▶ Baie de Seine occidentale (ZPS/ZSC)

Accueil » Les sites » Baie de Seine orientale (ZSC) / Littoral augeron (ZPS)

Baie de Seine orientale (ZSC) / Littoral augeron (ZPS)

Le site **FR 2502021 – Baie de Seine orientale** a été désigné site d'importance communautaire (SIC) puis zone spéciale de conservation (ZSC) au titre de la Directive Habitats Faune Flore.

D'une superficie de 44 456 ha, il englobe un territoire se situant à proximité de l'embouchure de la Seine, le long des côtes du Calvados. Ce site, exclusivement marin, se caractérise par un ensemble de fonds sableux à granulométrie variable, et selon un profil bathymétrique en faible pente.

Recommandations de portée générale

2. Je sollicite les structures animatrices à toutes fins utiles à la bonne application de la charte.

Sites « Baie de Seine orientale » (ZSC) et « Littoral augeron » (ZPS)

Office Français de la Biodiversité (OFB)
Délégation de Façade Manche Mer du Nord
4, rue du colonel Fabien - BP 34
76083 LE HAVRE
Gwenola DE ROTON
02.32.85.38.64
gwenola.de-roton@ofb.gouv.fr

Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Normandie
9 quai du Général Lawton Collins
50100 CHERBOURG EN COTENTIN
02.33.44.35.82
Muriel SICARD
02.33.44.83.83
muriel.sicard@comite-peches-normandie.fr

Recommandations de portée générale

3. Je cherche à m'informer, me former, me faire aider, pour connaître et aider à préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire (DHFF, DO) présents sur les sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron ».

Plus particulièrement, en ce qui concerne la tranquillité des oiseaux marins côtiers et des mammifères marins, je prends connaissance des signes de dérangement et des attitudes à adopter.

Tranquillité de la faune :

La faune, si elle est observée de trop près ou trop longtemps, peut être dérangée. Des dérangements répétés perturbent les animaux, les obligeant à s'éloigner de leur habitat.

➤ En période de reproduction, le dérangement peut être à l'origine d'une diminution du succès reproducteur :

- pour l'avifaune, par abandon des nids ou par augmentation de la prédation sur les couvées,
- pour les mammifères marins, par risque de séparation mère/jeune pouvant entraîner la mort du jeune.

➤ En période d'hivernage ou de migration, il est susceptible, entre autre, d'affaiblir les animaux par diminution de leurs ressources énergétiques ou de limiter l'accès aux sites d'alimentation. A moyen terme, cette situation peut les amener à abandonner de rares habitats favorables. Cela peut avoir également une conséquence sur le succès de la reproduction suivante

	Signes de dérangement	Attitude à adopter
Oiseaux	<input type="checkbox"/> Envols <input type="checkbox"/> Simulation d'attaque <input type="checkbox"/> Simulation d'oiseau blessé <input type="checkbox"/> Cris <input type="checkbox"/> Arrêt de l'activité (principalement alimentation)	<input type="checkbox"/> Eviter les éclats de voix ainsi que les regroupements bruyants.
		<input type="checkbox"/> <u>Par</u> voie nautique, ne pas s'approcher à moins de 100m de regroupements d'oiseaux marins, <input type="checkbox"/> Par voie aérienne ne pas survoler à moins de 1000 pieds (300m) la bande côtière d'octobre à mars
		<input type="checkbox"/> S'éloigner rapidement en présence de signes de nervosité ou de panique chez les animaux observés.
		<input type="checkbox"/> Eviter tout changement brutal de vitesse ou de direction.
		<input type="checkbox"/> Adopter une route parallèle à la côte.
Mammifères marins	<input type="checkbox"/> Fuite, accélérations désorganisées, sauts et coups sur la surface de l'eau. <input type="checkbox"/> Cétacés : modification de la respiration (nombre de respiration à la surface, durée entre chaque respiration, durée des plongées). <input type="checkbox"/> Phoques : positionnement des adultes (mâles) entre le bateau et le reste du groupe, le groupe entier relève la tête, mise à l'eau (c'est déjà trop tard !).	<input type="checkbox"/> Pour les observer (en restant à plus de 100m), approcher un groupe d'individus sur le côté ou au 3/4 arrière, et non directement de front ou par l'arrière et restez en parallèle.
		<input type="checkbox"/> Ne pas chercher pas à toucher les mammifères marins et encore moins à nager avec eux : ce sont des animaux fragiles et dangereux pour l'homme (risque de morsures, de coups, et/ou de transmission de maladies).
		<input type="checkbox"/> Eviter tout changement brutal de vitesse ou de direction.
		<input type="checkbox"/> Eviter de taper sur la coque pour attirer les mammifères marins.
		<input type="checkbox"/> Ne jamais couper leur trajectoire et ne pas chercher à les suivre
<i>Si l'animal approche volontairement l'embarcation, éviter de couper sa trajectoire et de changer brusquement de régime moteur.</i>		

Sources : GONM, GECC

Recommandations de portée générale

4. Je participe à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale sur le site notamment en transmettant mes observations les plus intéressantes.

Ces observations concernent en particulier les cétacés et les poissons migrateurs d'intérêt communautaire (observés en mer, capturés ou échoués) et, selon l'activité, la présence ou la dégradation d'habitats d'intérêt communautaire des sites.

Thème	Structure	Nom du programme	Description	Lien
Observation d'oiseaux rares/occasionnels	GONm	Observatoire des ZPS	Déclaration des observations d'oiseaux rares ou occasionnels	http://www.gonm.org secretariat@gonm.org ☎ 02.31.43.52.56 http://www.faune-normandie.org/
Observation de mammifères marins	GECC	OBSenMER	Déclaration des observations de mammifères marins vivants	https://www.obsenmer.org/
	PELAGIS	RNE	Signaler un échouage	https://www.observatoire-pelagis.cnrs.fr/participez/signaler-un-echouage-257/ ☎ 05.46.44.99.10
Observation et déclaration d'esturgeon européen	CNPMEM	Sturio	Signaler une capture accidentelle d'esturgeon européen	http://www.sturio.fr/
Plongée	FFESSM	Bioobs	Retrouver, reconnaître, identifier, conserver et partager des observations subaquatiques	https://bioobs.fr
Biodiversité du littoral	PLANETE MER	Biolit	Recenser la biodiversité des côtes sableuses et rocheuses	https://www.biolit.fr/
	Union Régionale des CPIE de Normandie	Sentinelles de la Mer	Réseau d'acteurs du littoral normand souhaitant à la fois mieux se connaître pour travailler ensemble, mais aussi valoriser les actions de participation citoyenne qu'ils portent ou relayent.	https://www.urcpie-normandie.com/sentinelles-de-la-mer-normandie
Observation de poissons rares	Peau Bleue	Fish Watch Forum	-Partager ses photos et observations avec les scientifiques -Identifier les espèces.	https://www.fish-watch.org/index.php?lang=fr&fn=accueil
Observation de requins pélerins	APECS	Inventaire des observations de requins pélerins	Recensement national des observations de requins pélerins	https://www.asso-apecs.org/Signalez-une-observation-de-requin.html ☎ 06.77.59.69.83
Observation de captures de pêche de loisir	FISHFRIENDER	Carnet de pêche social	Signaler des captures, enregistrer les observations sur un carnet de pêche social	https://www.fishfriender.com

Observations de Macro-déchets	Pôle ressources national Sports de nature	SURICATE	Signaler un problème de pollution, un besoin de sécurisation	https://sentinelles.sportsdenature.fr
Observation de déchets marins issus de la pêche professionnelle	IFREMER	Fish&Click	Signaler la présence de déchets issus de la pêche professionnelle ou d'engins de pêche perdus ou abandonnés en mer ou sur le littoral sur la plateforme participative	https://fishandclick.ifremer.fr/
Amélioration des connaissances	OFB CRPMEM de Normandie	Animation N2000	Observations de poissons migrateurs, mammifères marins d'intérêt communautaire	Office Français de la Biodiversité gwenola.de-roton@ofb.gouv.fr Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie muriel.sicard@comite-peches-normandie.fr

Recommandations de portée générale

Je contribue ou poursuis ma démarche de sensibilisation des usagers, sans jamais me substituer aux instances chargées de la protection, de la gestion et de la police.

Dans ce cadre, je délivre auprès des usagers, membres ou clients que je représente les informations qui leur permettront d'adopter des pratiques respectueuses du patrimoine naturel du site : dispositions réglementaires en vigueur, codes de bonnes pratiques (de l'activité en question, de la présente charte,...).

Engagements de bonnes pratiques

- **S'appliquent à l'ensemble du périmètre du site**

Au préalable :

- Prendre connaissance et respecter la réglementation en vigueur
- Prendre connaissance et respecter les codes de bonnes pratiques et la réglementation liés à mon activité

Engagement de portée générale

Je m'engage à informer et sensibiliser les usagers que je représente à l'existence des guides de bonnes pratiques qui rappellent les règles essentielles liées à la préservation de la ressource et du milieu marin.

Loisirs en mer

Ministère des sports :
<http://www.sports.gouv.fr/>

Direction régionale et
départementale de la jeunesse, des
sports et de la cohésion sociale de
Normandie :
<http://normandie.drjds.gouv.fr/>

Plaisance

Charte des plaisanciers pavillon
bleu :
<https://www.pavillonbleu.org/espace-touristes-et-plaisanciers/la-charte-des-plaisanciers-pavillon-bleu.html>

Kayak

Ministère de la Transition
écologique et solidaire :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf

Chasse sous-marine

Ministère de la Transition
écologique et solidaire :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf

Fédération chasse sous-marine
passion : Charte du pêcheur sous-
marin
<https://www.fcsmpassion.com/>

FNPSA Fédération Nautique de
Pêche Sous-marine en Apnée :
<https://fnpsa.net/>

Charte d'engagements de la FNPSA pour
une bonne pratique de la pêche sous-
marine.
<https://fnpsa.net/la-federation/textes-et-reglementations/charte-dengagement-de-la-fnpsa-pour-une-bonne-pratique-de-la-peche-sous-marine/>

Plongée sous- marine en sca- phandre autonome

Association Longitude 181 :
<https://www.longitude181.org/>

La Charte Internationale du Plongeur
Responsable
<https://www.longitude181.org/la-charte/>

Pêche de loisirs

Ministère de la Transition
écologique et solidaire :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/13058_Guide-loisirs-nautiques-en-MER_web_planches.pdf

Fédération Nationale des Pêcheurs
plaisanciers et Sportifs de France
<http://www.fnppsf.fr/>

Charte d'engagements et d'objectifs pour
une pêche maritime de loisir éco-
responsable
<http://fnppsf.fr/derniere-minute/presse/charte-mer.htm>



4/ Elaboration des recommandations et des engagements par activité

© Sophie Poncet OFB

NAVIGATION DE PLAISANCE

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille à respecter les recommandations liées à son activité** :

- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- ✓ J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).

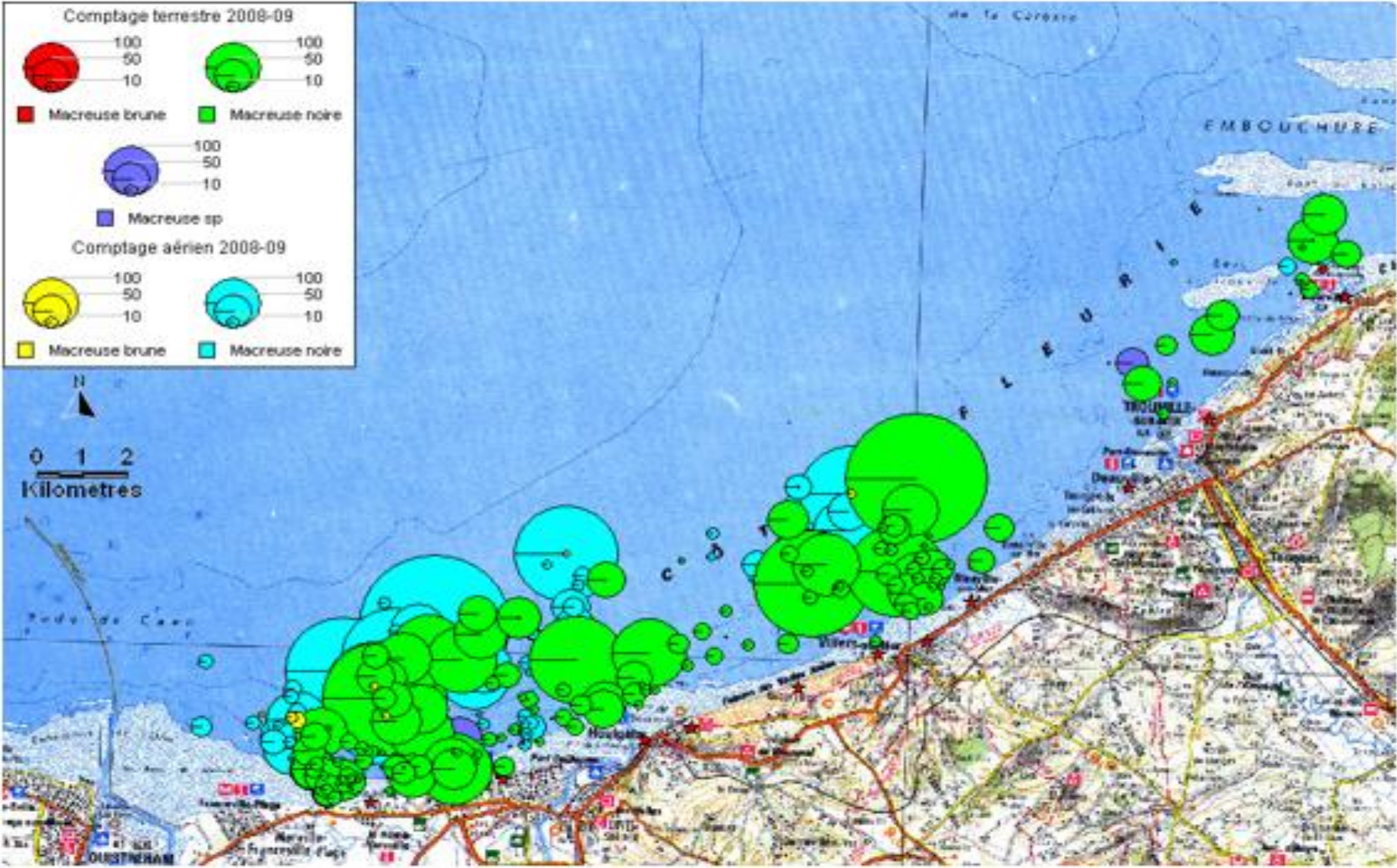


Deauville Port Deauville intérieur de la marina (©JM Gatey)

Engagement	
<input type="checkbox"/>	<i>Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela, je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Entre le 1^{er} octobre et le 30 avril, je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Entre le 1^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur dans la bande côtière comprise entre Villers-sur-mer et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham, je respecte une vitesse maximale de 10 nœuds.</i>
Point de contrôle	Contrôle visuel
Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

Modalités à discuter

Pourquoi un périmètre entre Villers et Ouistreham?



Macreuses

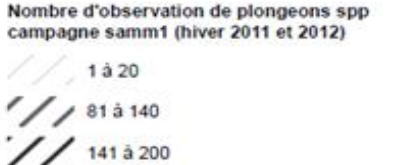
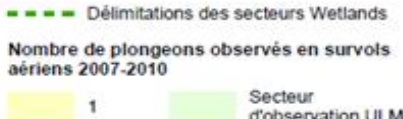
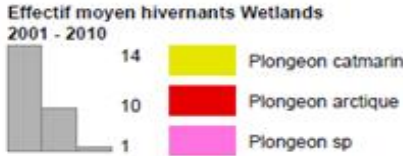
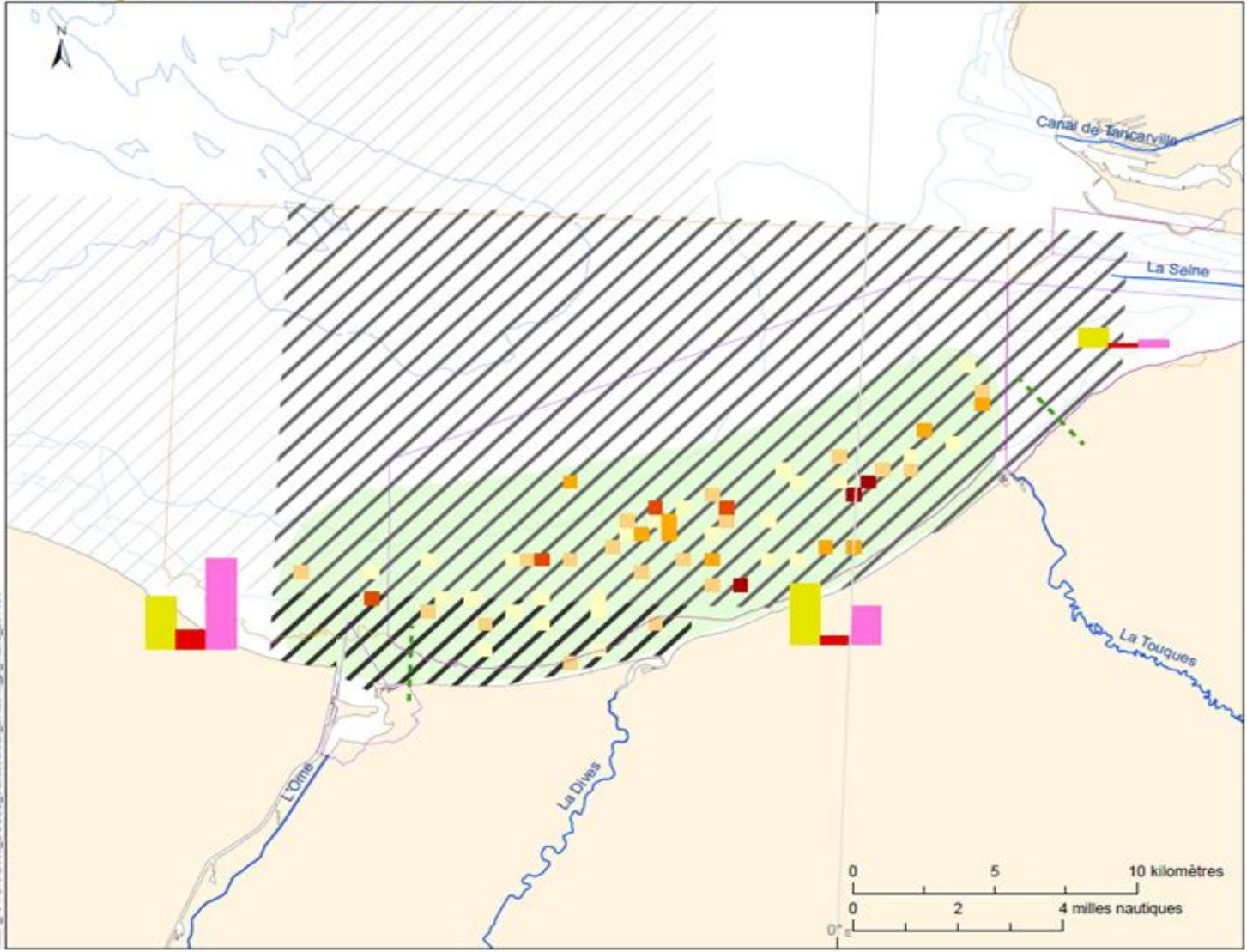
Pourquoi un périmètre entre Villers et Ouistreham?

Plongeurs



FACADE MARITIME MANCHE MER DU NORD
Plongeurs en Baie de Seine orientale

EDITEE LE : **10/2014**



Sources des données :
 - Effectifs Wetlands International 2001-2010
 - Observation en survol aérien : Maison de l'Estuaire 2007-2010
 - campagne SAMM1 : UMS 3452 - UPR 1934 - AAMP, Occurrence des données SAMM, Hiver 2011 - Eté 2012
 - Sites d'intérêt Communautaires et Zones de Protection Spéciale : BD AAMP, AAMP
 - Hydrographie : BD CARTHAGE, IGN
 - Bathymétrie : SHOM, IFREMER, AAMP
 - Trait de côte français : Trait de côte Historique IGN-SHOM 2007

MAN_MATURAC000_DOC008_atlasdesseco_avifaune_pl_mairie_201404

Pourquoi un périmètre entre Villers et Ouistreham?

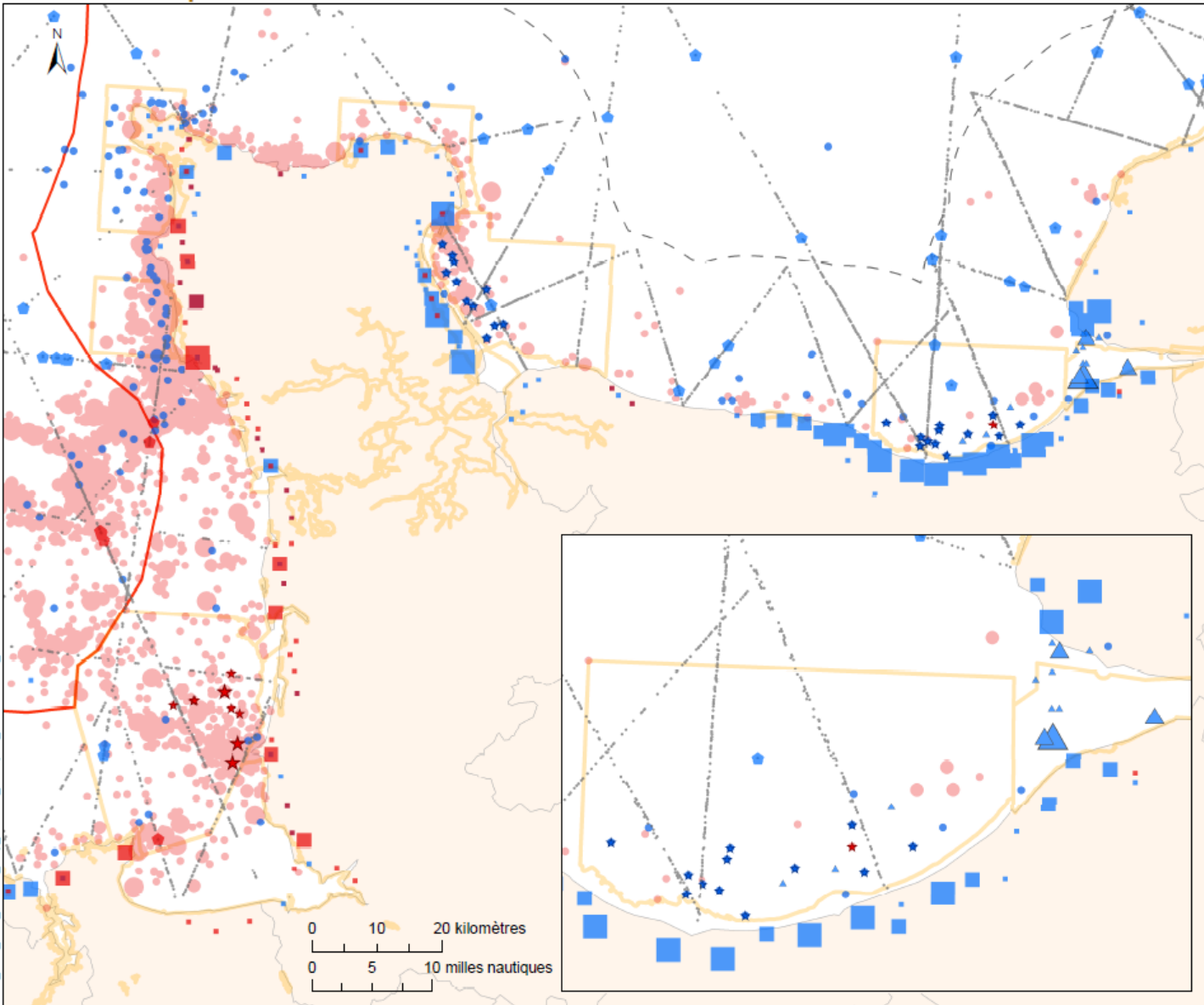


FACADE MANCHE MER DU NORD - BAIE DE SEINE
Grand Dauphin et Marsouin

Marsouin commun

EDITEE LE :

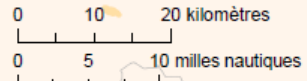
10/2014



TURSIOPS TRUNCATUS	PHOCOENA PHOCOENA
Observations opportunistes GECC	
● (small pink)	● (small blue)
● (medium pink)	● (medium blue)
● (large pink)	● (large blue)
Observations ULM : Campagne macreuse	
★ (small pink)	★ (small blue)
★ (large pink)	★ (large blue)
Observations opportunistes Maison de l'Estuaire	
▲ (small pink)	▲ (small blue)
▲ (medium pink)	▲ (medium blue)
▲ (large pink)	▲ (large blue)
Observations d'échouage	
■ (small pink)	■ (small blue)
■ (medium pink)	■ (medium blue)
■ (large pink)	■ (large blue)
Observations programme PACOMM	
● (small pink)	● (small blue)
● (small grey)	● (small grey)
autres espèces	
Délimitations maritimes	
- - - Limite de la mer territoriale (12 mn)	
— Délimitation des eaux territoriales ayant fait l'objet d'un accord bilatéral	

Sources des données :
 - Observations opportunistes GECC : GECC 1996-2013
 - Observations ULM-Campagne macreuse 2007-2010
 - Observations opportunistes MdE : Maison de l'Estuaire, 2001-2013
 - Réseau national d'échouage CRMM 1990-2012
 - observation PACOMM : UMS 3452 - UPR 1934 - AAMP
 - Sites Natura 2000 : DREAL 2012
 - Délimitations Indicatives de l'espace maritime français selon SHOM et IGN, juillet 2008
 - Limites départementales, IGN GEOFLA
 - Trait de côte européen, ESRI.
 Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

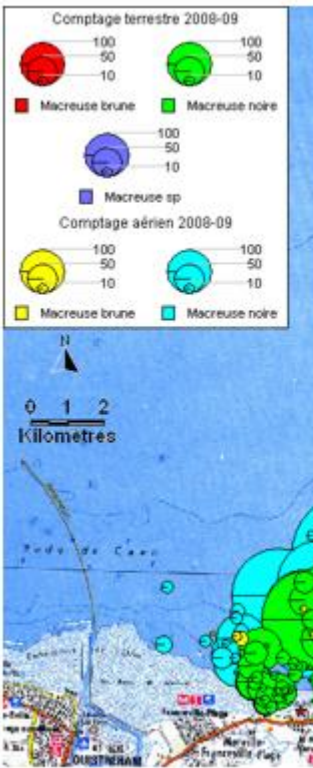
MMN_ANT_GES_NATUR_amp_DOCOB_Gdauphin_Marsouincom_201402



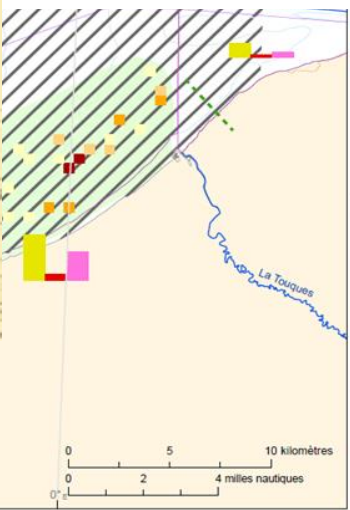
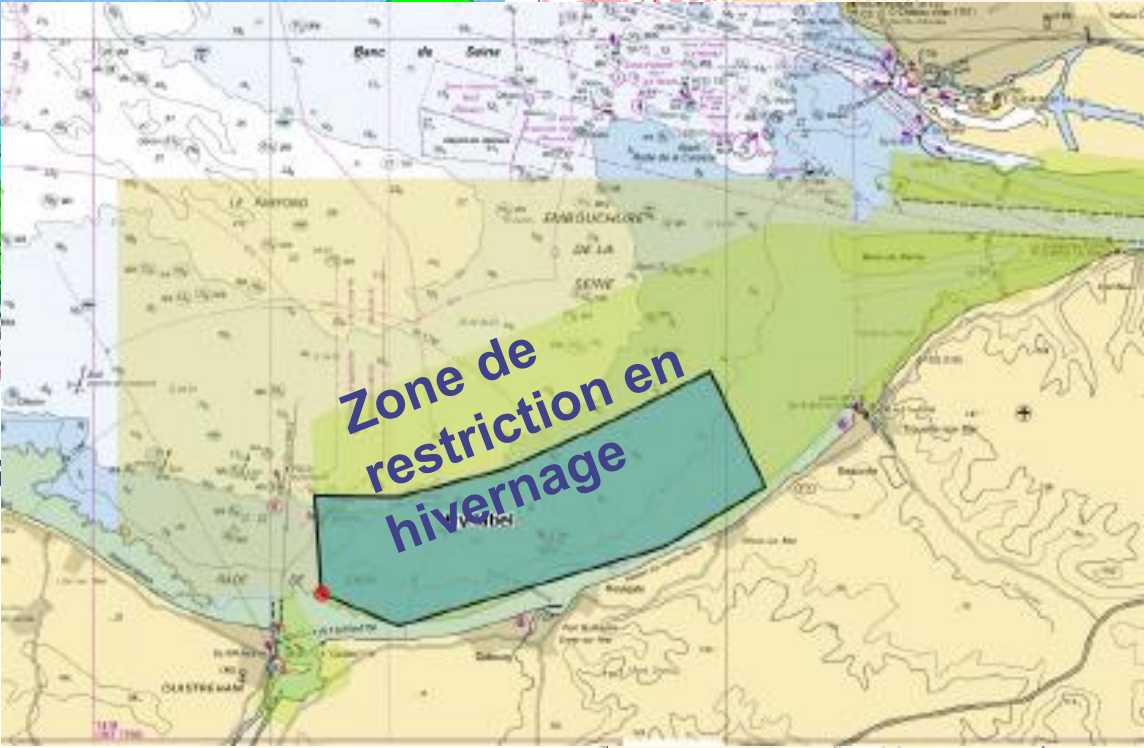
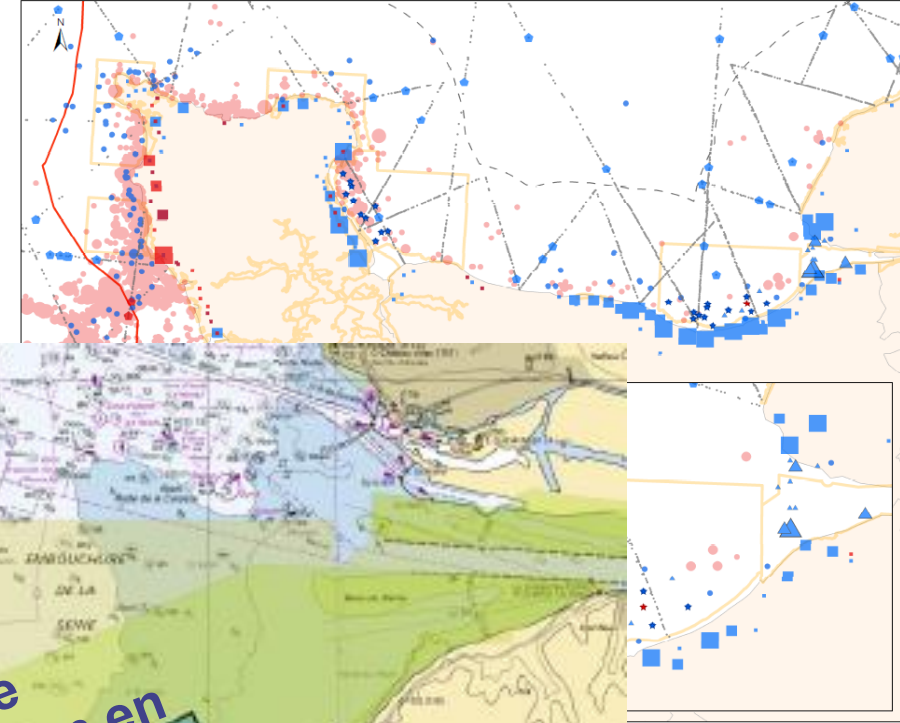
Pourquoi un périmètre entre Villers et Ouistreham?

Marsouin commun

ÉDITÉE LE : 10/2014



FACADE MANCHE MER DU NORD - BAIE DE SEINE Grand Dauphin et Marsouin



Macreuses

1/2014
catmarin
arctique
sp
hivernants
survolts
tion ULM

(Jet ski et motonautisme)

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille à respecter les recommandations liées à son activité** :

- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- ✓ J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).



Engagement	
<input type="checkbox"/>	<i>[Entre le 1^{er} octobre et le 30 avril] ou [Toute l'année], je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Entre le 1^{er} octobre et le 30 avril, je m'engage à ne pas pratiquer mon activité dans la zone comprise entre Villers-sur-mer et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham</i>
<input type="checkbox"/>	<i>Entre le 1^{er} octobre et le 30 avril, je m'engage à respecter une vitesse maximale de 10 nœuds sur le reste du site.</i>
Point de contrôle	Contrôle visuel
Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

Modalités à discuter

ACTIVITES NAUTIQUES NON-MOTORISEES HORS ENGIN DE PLAGE

(Canoë, kayak de mer, dériveur, catamaran, windsurf, kitesurf, Stand up paddle...)

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille à respecter les recommandations liées à son activité** :

- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.

J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans de dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement)



Question aux Kitesurfeurs : jusqu'à quelle distance au large les kitesurfs s'éloignent-ils généralement ?

PLONGEE SOUS-MARINE, RANDONNEE PALMEE

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille à respecter les recommandations liées à son activité** :

- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- ✓ J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).
- ✓ Je signale à l'administration compétente (Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM du Calvados) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).



Engagement	
<input type="checkbox"/>	Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.
<input type="checkbox"/>	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur, je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement.
<input type="checkbox"/>	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur dans la bande côtière comprise entre Villers-sur-mer et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham, je respecte une vitesse maximale de 10 nœuds.
Point de contrôle	Contrôle visuel
Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

Modalités à discuter

CHASSE SOUS-MARINE

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille à respecter les recommandations liées à son activité** :

✓ Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.

✓ J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).

✓ Je signale à l'administration compétente (Délégation à la Mer et au Littoral de la DDTM du Calvados) tout engin de pêche perdu ou abandonné sur le fond (casier, filet...). Celui-ci peut continuer de pêcher pendant des années (pêche dite « fantôme »).



Engagement	
<input type="checkbox"/>	Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.
<input type="checkbox"/>	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur, je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement.
<input type="checkbox"/>	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur dans la bande côtière (3 MN) comprise entre Villers-sur-mer et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham, je respecte une vitesse maximale de 10 nœuds.
Point de contrôle	Contrôle visuel
Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

Modalités à discuter

PECHE DE LOISIR

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille** à respecter les recommandations liées à son activité :

- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la pêche de loisirs, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.
- ✓ J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).



Engagement	
<input type="checkbox"/>	Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.
<input type="checkbox"/>	[Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril] ou [Toute l'année], je m'engage à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement
<input type="checkbox"/>	Entre le 1 ^{er} octobre et le 30 avril, lorsque je navigue à moteur dans la bande côtière comprise entre Villers-sur-mer et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham, je respecte une vitesse maximale de 10 nœuds.
Point de contrôle	Contrôle visuel
Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

Modalités à discuter

PECHE PROFESSIONNELLE

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire **veille** à respecter les recommandations liées à son activité :

- ✓ Je récupère les déchets collectés par les engins de pêche quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage.
- ✓ J'adopte une démarche globale de respect de la qualité des eaux marines (gérer mes déchets, les évacuer dans des dispositifs de collecte adaptés, utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement).
- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la pêche professionnelle réalisées par la structure animatrice associée (CRPMEM de Normandie), sachant que les données transmises restent anonymes et sont traitées de façon agrégée.



Engagement	
<input type="checkbox"/>	<i>Je suis vigilant lorsque je mouille l'ancre et j'évite de la traîner au fond. Pour cela je peux utiliser un orin (cordage relié à une bouée de surface et accroché à la tête de l'ancre) permettant de relever l'ancre sans labourer les fonds où des espèces vulnérables vivent et se reproduisent.</i>
Point de contrôle	Contrôle visuel
Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord	

Les activités de pêche professionnelle ont fait l'objet de proposition de mesures réglementaires visant à limiter leur incidence sur les habitats marins d'intérêt communautaire. Pour les espèces marines, la phase d'animation permettra d'évaluer les incidences sur les espèces marines d'intérêt communautaire, et le cas échéant de proposer des mesures qui pourraient s'appliquer également à d'autres activités nautiques. En conséquence, la charte propose peu d'engagements et davantage de recommandations de bonnes pratiques visant à la préservation du milieu marin.

SURVOLS D'AERONEFS PILOTES OU COMMANDES A DISTANCE

Recommandations

En complément des recommandations générales, le signataire veille à respecter les recommandations liées à son activité :

- ✓ Je participe aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.



<input type="checkbox"/>	Du 1 ^{er} octobre au 30 avril, je m'engage à éviter de survoler la zone entre Villers-sur-Mer et Ouistreham à moins de 1000 pieds (300 m).
<i>Point de contrôle</i>	<i>Contrôle visuel</i>
<i>Engagement souscrit auprès du Préfet maritime de Manche-Est Mer du Nord</i>	



5/ Engagements spécifiques aux manifestations nautiques et de kitesurf, initiations et randonnées

© Sophie Poncet OFB

La loi Warsmann



La loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives aussi appelée « loi Warsmann » offre la possibilité aux signataires de charte Natura 2000 d'être dispensés d'évaluation d'incidences.

*L. 414-4 du code de l'environnement « II.-Les programmes ou projets d'activités, de travaux d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations ainsi que les manifestations et interventions prévus par les contrats Natura 2000 ou pratiques selon les **engagements spécifiques définis par une charte** Natura 2000 sont dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000. >>*

➤ Engagements fermes et contrôlables

Cette procédure vise :

- Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration avec délivrance d'un titre international ou national ou dont le budget d'organisation dépasse 100 000 €, ou qui concernent des engins motorisés (LN),
- Les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur (Liste PREMAR)
- Les manifestations de kitesurf soumises à déclaration (Liste PREMAR)



Un double objectif :

- **Favoriser** l'organisation de manifestations nautiques et de kitesurf, initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur (Liste PREMAR), **respectueuses** des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire qui justifient la désignation des sites Natura 2000
- **Simplifier** la mise en œuvre du **régime d'évaluation des incidences Natura 2000** dans le cadre de manifestations nautiques récurrentes et de faible impact, initiations et randonnées, se déroulant en totalité ou pour partie dans le périmètre des sites Natura 2000

La charte permet aux organisateurs signataires de l'ensemble des engagements listés **d'être dispensés de l'évaluation des incidences Natura 2000** pour les manifestations nautiques et de kitesurf, initiations et randonnées pratiquées

Sanctions en cas de non respect :

- Conformément à l'article L. 414-5-1 du code de l'environnement, le non-respect d'un engagement spécifique à une activité est répressible d'une **amende de 1 500 euros**, montant qui peut être **porté à 3 000 euros en cas de récidive**. (Art. 131-13 5° du Code pénal).
- **Cette amende est doublée** lorsque la réalisation de l'activité a porté atteinte aux habitats naturels ou aux espèces végétales ou animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Durée : 5 ans

Adhésion : auprès de la DDTM du Calvados

Engagements de portée générale

□ 1 - L'organisateur s'engage à s'assurer que la manifestation organisée est compatible avec le site naturel en prenant contact avec les structures animatrices des sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » avant le dépôt du dossier de déclaration de la manifestation nautique afin de l'informer et d'échanger sur d'éventuelles adaptations de la zone d'évolution.

Point de
contrôle

Etablissement de relations entre le signataire et les structures animatrices des sites « Baie de Seine orientale » et « Littoral augeron » (voie postale, électronique,...).

Engagements de portée générale

□ 2 - L'organisateur s'engage à informer et sensibiliser les participants et le public assistant à la manifestation sur la fragilité du milieu et il s'assure que les engagements et recommandations générales, les recommandations et les engagements liés à son activité sont respectés dans la conception et l'organisation de chaque événement et au cours de la manifestation.

Point de
contrôle

Information préalable des participants par voie électronique ou postale (entretien des navires, gestion des eaux usées et des déchets, préservation du milieu marin, consignes de sécurité), présence d'agents diffusant les consignes et de panneaux d'information le jour de la manifestation, etc.

Engagements de portée générale

- 3 - L'organisateur s'engage à participer aux rencontres d'échange et d'information organisées par les structures animatrices Natura 2000

Point de
contrôle

Émargement de la feuille de présence

Engagements de portée générale

- 4 - L'organisateur s'engage à remettre en état le site à l'issue de la manifestation

Point de
contrôle

Absence de déchets et de signalisation sur le site au terme de la manifestation nautique

Engagements relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire

5 - L'organisateur s'engage à ne pas installer de marques de parcours, ni laisser ancrer de navire organisateur ou participant sur les habitats d'intérêt communautaire

Point de
contrôle

Absence de marque de parcours et de navire ancré sur les habitats d'intérêt communautaire

Engagements relatifs aux habitats et aux espèces

Modalités à discuter

d'intérêt communautaire

- 6 - Entre le 1er octobre et le 30 avril, l'organisateur s'engage :
 - à éviter la bande côtière comprise entre Villers-sur-Mer et les balises du chenal d'accès au port de Ouistreham ,
 - à respecter une distance d'au moins 100m avec la faune marine et une vitesse lente (< 10 nœuds) à proximité des mammifères marins et des zones de regroupement d'oiseaux pour éviter leur dérangement sur l'ensemble des sites Natura 2000.

Point de
contrôle

Absence de manifestation, initiation ou randonnée sur la bande côtière comprise entre Villers-sur-Mer et Ouistreham entre le 1er octobre et le 30 avril

Engagements relatifs aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire

Modalités à discuter

- 7 – En cas de couverture médiatique, l'organisateur s'engage à ne pas survoler la bande côtière sur la période du 1er octobre au 30 avril en-dessous de 1000 pieds (300m)

Point de
contrôle

Absence d'aéronefs en dessous de 1000 pieds dans la bande côtière

Engagements relatifs à l'accueil à terre

<input type="checkbox"/>	9 - L'organisateur s'engage à ne pas stationner ou entreposer du matériel sur les habitats du haut de plage et des dunes. Les pratiquants et le public utilisent des parkings existants pour les voitures et les remorques.
Point de contrôle	Pas de piétinement ni de circulation sur les habitats du haut de plage et des dunes.
<input type="checkbox"/>	10 - L'organisateur s'engage à proposer au public des modalités d'accueil non impactantes, en organisant l'accueil en dehors des milieux fragiles. Pour cela, il s'engage à mettre en place un balisage et/ ou une signalétique quand c'est indispensable, sans dégrader l'environnement, et à le retirer à la fin de la manifestation.
Point de contrôle	En site Natura 2000, parkings en arrière littoral et délimitation d'un secteur balisé pour l'accueil du public, présence de panneaux relayant l'information et de conteneurs à déchets, niveau sonore raisonnable des animations (présentateur et musique), pas de piétinement par les spectateurs des habitats d'intérêt communautaire pour l'accès aux sites d'observation de la manifestation nautique.

Engagements relatifs à l'accueil à terre

<input type="checkbox"/>	11 - L'organisateur s'engage à nettoyer les espaces et sites naturels utilisés pour les manifestations et évacuer les déchets engendrés par les pratiquants et les spectateurs éventuels.
Point de contrôle	Absence de déchets et de signalisation sur le site à terre au terme de la manifestation nautique.
<input type="checkbox"/>	12 - L'organisateur s'engage à accéder au Domaine Public Maritime par les ouvrages existants et les accès aménagés (cale, voie submersible, etc.) et référencés sur une carte jointe à sa déclaration.
Point de contrôle	Pas d'accès au Domaine Public Maritime, hors ouvrages existants.

La charte en résumé

	<i>Recommandations</i>	<i>Engagements</i>
<p><u>Générales</u> <i>Concerne l'ensemble du site et des activités</i></p>	<p><i>Non contrôlables</i> <i>La signature se fait pour toutes les recommandations</i></p>	<p><i>Volontaires et contrôlables</i> <i>La signature se fait sur tout ou partie des engagements</i></p>
<p><u>Par type d'activité</u> <i>Concerne l'ensemble du site pour une activité précise</i></p>	<p><i>Non contrôlables</i> <i>L'adhérent doit signer l'ensemble des recommandations liées aux activités pour lesquelles il choisit de s'impliquer</i></p>	<p><i>Fermes et contrôlables</i> <i>Le signataire doit respecter les engagements qu'il a signés</i></p>
<p><u>Spécifiques aux manifestations nautiques</u> <i>Initiations, randonnées, manifestations de kitesurf</i> <i>Permet une dispense d'évaluation des incidences N2000</i></p>		<p><i>Fermes et contrôlables</i> <i>Le signataire s'engage sur l'ensemble des recommandations et engagements généraux et sur les activités qui le concernent ainsi que sur l'ensemble des engagements spécifiques aux manifestations nautiques</i></p>

Calendrier



2014

- Élaboration des diagnostics : Patrimoine naturel & Socio-économique

GT Habitats
GT Usages

↳ COPIIL n° 2 Validation de l'État des lieux et des Objectifs Natura 2000

2015-19

- Analyse des risques et concertation sur les mesures de gestion pêche professionnelle
- Définition des mesures de gestion

Réunions pêche
GT Mesures de gestion

↳ COPIIL n° 3 Validation des mesures de gestion (11 février 2020)

- Rédaction finale du DOCOB Natura 2000
- Tableau de bord du site

GT Charte N2000
(05/11/20)

↳ COPIIL n° 4 Validation du DOCOB (10/12/20)



• **Merci de votre attention!**

